



ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie (ou établissement public),
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Fait à Le Château d'Oléron,
le 16 avril 2024,

Le Maire, Michel PARENT



PUBLIÉ LE : 17/04/2024



**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire Le Château d'Oléron

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2017/5-12 du 18/07/2017 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2022-25 en date du 29/03/2023 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 24/03/2023

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	GIRAUD Marylène	Adjoint Technique Territorial	01/06/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	Promouvables		Total
	Femmes	Hommes	
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	2

Avancement au grade de : Agent de Maîtrise principal

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	CORABOEUF Fabrice	Agent de maîtrise	01/06/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	Promouvables		Total
	Femmes	Hommes	
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	1